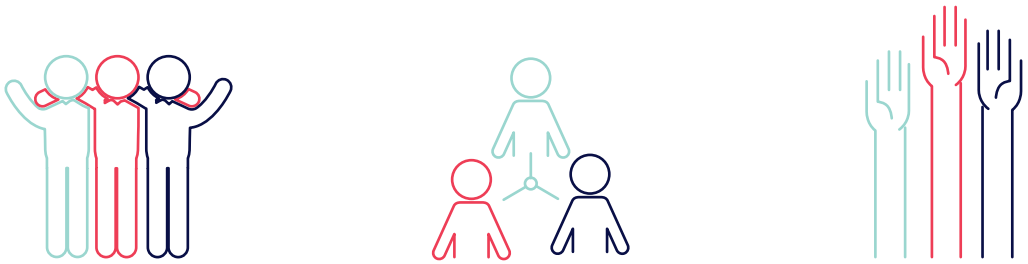

RENFORCER LE LIEN SOCIAL • HUMANISER L'ÉCONOMIE • RÉVEILLER LA DÉMOCRATIE

QUEL(S) PROJET(S) POUR DEMAIN

LES RÉPONSES DES CANDIDATS

Le Mouvement Associatif

Choisir l'intérêt général

RENFORCER LE LIEN SOCIAL

BENOÎT HAMON

SES MESURES

• Le revenu universel, « qui permettra à chacun et dans un premier temps aux jeunes, de pouvoir choisir sa vie, choisir ses engagements, opter pour des actions porteuses de sens dans une certaine sérénité »

• Favoriser au sein du système éducatif des expérimentations qui permettent aux élèves de découvrir leurs premiers engagements.

• Ouverture d'une réflexion sur les cours d'éducation civique et morale qui pourraient inclure la découverte active d'associations locales.

• Généraliser la prise en compte d'un service civique ou d'un bénévolat long dans la validation d'unités d'enseignement universitaires.

• Permettre aux jeunes de certifier leur engagement associatif afin qu'ils puissent le valoriser sur leur curriculum vitae.

• Créer des indicateurs à l'université pour mesurer les politiques conduites en faveur de la vie associative et de l'engagement bénévole.

• Valoriser le service civique volontaire et travailler sur l'accompagnement à la sortie du dispositif

• Extension du Compte engagement Citoyen pour susciter ou accompagner l'engagement

• Création d'un droit inconditionnel au temps partiel, accompagné d'une compensation salariale, pour offrir plus de temps libre.

« Si le désir de s'engager est là, la possibilité de le faire et de valoriser l'engagement dans sa vie est encore trop aléatoire. Avancer sur la voie de l'émancipation réelle et universelle, c'est établir l'égalité d'accès à ces autres expériences, et faire en sorte qu'elles soient pour tous, et de qualité »

« L'engagement (…) doit toujours être une décision personnelle.
L'engagement est un acte volontaire, pas un devoir »

« Je veux amplifier le mouvement autour de l'engagement,
celui des jeunes comme celui des adultes et des seniors »

FRANÇOIS FILLON

SES MESURES

« Avec ses quelque 13 millions de volontaires désintéressés, le mouvement associatif français est le creuset du civisme et d'une vision collective de l'intérêt général. Je veux valoriser autant qu'il est possible cette irremplaçable contribution »

• Encourager le bénévolat associatif, en particulier par le biais de la validation des acquis de l'expérience et par leur valorisation dans les parcours de vie professionnelle

• Encourager les partenaires sociaux à remettre en bonne place ce chantier dans le champ de leurs travaux.

• Maintenir le Service civique

>>> RÉPONSES DES CANDIDATS À NOS QUESTIONS

EMMANUEL MACRON

SES MESURES

• **Instauration d'un service national obligatoire d'un mois, et la création d'un service sanitaire de trois mois pour tous les étudiants en santé.**

• Mettre en oeuvre une promotion active du bénévolat dans le cadre de la politique d'insertion des départements ainsi que de celles menées auprès des aînés.

• Création d'un "accélérateur d'associations", chargé de déployer sur l'ensemble du territoire et en moins de 5 ans, les associations les plus utiles à la société.

• Maintien du service civique volontaire, en complément du service national obligatoire

• Favoriser l'essor du congé solidaire dans les entreprises pour offrir à tous les salariés la possibilité d'un engagement international

« L'engagement, sous toutes ses formes, est au cœur du projet que nous proposons aux Français. (…) Il est ainsi crucial de réhabiliter l'action collective et en particulier l'engagement associatif »

JEAN-LUC MÉLENCHON

SES MESURES

« Je fais de l'engagement et de l'implication de chaque être humain le cœur de sa démarche de transformation sociale et écologique ».

« L'engagement bénévole associatif est l'un des meilleurs outils d'éducation populaire à l'égalité entre humains et au respect de la Nature »

• Reconnaissance dans la constitution du statut de bénévole associatif, avec les droits y afférents : jours libérés, formation, droits à la retraite

• Développement des services civiques par le financement public ou émanant des banques coopératives

• Développement de la pédagogie active et des pratiques coopératives et associatives au sein de l'institution scolaire

BENOÎT HAMON

SES MESURES

• Crédits d'impôt du CICE conditionnés à la réalisation d'objectifs de création de postes, de progrès écologiques et d'une réduction du temps de travail

• Crédits d'impôts accordés aux entreprises qui s'engagent dans la voie du progrès social et écologique

• Pacte d'engagement avec les acteurs de l'ESS pour faire passer ce secteur de 10 à 20% du PIB d'ici 2025

• Créer les indicateurs pour rendre mieux compte de l'utilité sociale des entreprises, de leur empreinte environnementale, de leurs pratiques démocratiques afin de les distinguer dans le champ concurrentiel et réglementaire

• Augmentation des subventions aux mouvements associatifs et d'éducation populaire

• Dans le cadre du Pacte d'intérêt général entre Etat, collectivités territoriales et structures de l'ESS, incitation à recourir aux conventions triennales avec les associations

• Réactiver le financement du fonctionnement des associations, en particulier dans l'objectif de faire émerger des emplois associatifs durables, qualifiés et formés.

• Lancement d'un plan de formation des bénévoles, notamment pour les dirigeants, autour des enjeux de l'emploi.

« Je souhaite faire naitre un nouveau modèle de développement tempérant et durable (…) Je souhaite, dans mon programme économique, faire de l'économie sociale et solidaire un socle incompressible »

« Je veux mieux valoriser et reconnaitre cet apport du tissu associatif à la préparation de notre avenir »

FRANÇOIS FILLON

SES MESURES

« Je veux simplifier la vie des associations en clarifiant leur environnement juridique, en particulier pour ce qui est des procédures de constitution et de contrôle. »

• Améliorer la visibilité des financements publics sur la durée en multipliant les formules de conventions partenariales pluriannuelles conçues sur la base d'objectifs partagés et évaluables.

• Améliorer le régime fiscal des dons et de développer les financements participatifs privés

>>> RÉPONSES DES CANDIDATS À NOS QUESTIONS

EMMANUEL MACRON

SES MESURES

• Préserver le régime fiscal favorable aux dons en faveur des associations

• Créer un "accélérateur national des associations", gérant un fonds de fonds dédié, favorisant un droit à l'expérimentation et permettant l'essaimage après évaluation de l'impact, des solutions qui marchent.

« Nous nous appuierons sur les associations car elles sont les laboratoires de l'innovation sociale sur nos territoires »

« Entreprenariat et recherche du bien commun sont plus que compatibles, ils sont même étroitement liés. L'intérêt général ne sera pas atteint uniquement par les services de l'Etat, nous avons besoin du talent, de l'énergie et de l'audace de nos entrepreneurs »

JEAN-LUC MÉLENCHON

SES MESURES

• Intégration de clauses sociales et environnementales dans tous les appels d'offres

• Abondement par la BPI d'un milliard d'euros dédié au développement des mouvements associatifs

• Sortir de la stricte logique de financement par projets pour un financement massif du fonctionnement et du projet global associatif

« Face à la prédation de la finance et à la dictature des actionnaires, une autre économie est possible ! »

Synthèse des réponses reçues aux questions que nous avons adressées à l'ensemble des candidats

BENOÎT HAMON

SES MESURES

• Un « 49-3 citoyen » : la possibilité pour les citoyens de réunir par pétition 1% du corps électoral pour suspendre l'application d'une loi, que cette loi soit soumise à référendum ou imposer au Parlement d'examiner une proposition de loi proposée par les citoyens

• La reconnaissance du vote blanc

• Un Pacte d'intérêt général entre l'Etat, les collectivités territoriales et les acteurs de l'ESS permettra de définir les modalités de l'implication citoyenne au niveau des territoires

• Donner au CESE et aux CESER toute leur place dans la construction et l'évaluation des politiques publiques, et travailler sur leur gouvernance

• Renforcer la Charte des engagements réciproques signée en février 2014 entre l'Etat, les collecitvités territoriales et les associations, dans le cadre du Pacte d'intérêt général

« Une démocratie qui ne se résigne plus à être intermittente et immature mais qui croit à l'intelligence collective pour faire ensemble les choix qui décideront de l'avenir du pays »

« Je proposerai une nouvelle manière de gouverner, non pas uniquement au nom des citoyens mais avec eux »

FRANÇOIS FILLON

SES MESURES

« Je veux vous dire l'importance que j'attache au dialogue permanent entre l'univers associatif dans toute sa diversité et les pouvoirs publics. que ce soit au niveau de l'État comme au niveau local »

• Veiller à ce que « le Conseil économique et social et tes Conseils économiques et sociaux régionaux fassent aux associations toute la place qui leur revient. »

• Veiller à ce que « l'État et ses agents se montrent attentifs, dans la gouvernance des politiques sectorielles, au nécessaire dialogue, organisé en temps utile, dans le déroulement des procédures de décision, avec le tissu associatif. »

>>> RÉPONSES DES CANDIDATS À NOS QUESTIONS

EMMANUEL MACRON

SES MESURES

• Renforcer les consultations préalables ouvertes en ligne sur les textes législatifs et réglementaires

• Lancer dans toute l'Union européenne des conventions démocratiques dès fin 2017 pour construire une Europe de la confiance et du débat entre ses citoyens

• Conforter la place du CESE et des CESER, en pérennisant leur capacité à éclairer la décision publique par la prospective, évaluer les politiques publiques, se positionner en médiation entre les pouvoirs publics, les corps intermédiaires les acteurs de terrain sur certains points de crispation ou de blocage

« Toute notre vision et notre démarche reposent sur la nécessité de remettre la société civile, l'initiative citoyenne au centre de l'action publique, du développement des territoires »

JEAN-LUC MÉLENCHON

SES MESURES

• La consultation systématique citoyenne par référendum à tous les échelons du territoire

• Le développement de conseils citoyens impliquant tous les acteurs dans les projets territoriaux

• Un rôle renforcé du CESE et des CESER, devant être consultés par les instances de gouvernance locales, régionales et nationales

• L'inscription dans le cadre de la Charte des engagements réciproques d'une place privilégiée aux financements par subvention

LES RÉPONSES DANS LEUR INTÉGRALITÉ

L'élection présidentielle que nous vivons exprime et accélère une grave crise démocratique : défiance envers les politiques, suspicion envers l'intérêt général, méfiance envers le mode économique qui amène le désintérêt pour la chose publique.

Il nous faut fonder un nouveau pacte démocratique dont la pierre angulaire est la « société de l'engagement », telle que vous l'appelez de vos vœux : une société où le pouvoir donné au citoyen d'agir et de créer permet de co-construire le bien commun. C'est le sens même du projet que je porte pour la France.

Notre société traverse aujourd'hui de grandes transformations, que nous appelons crises : le changement climatique, la transformation numérique, les mutations du travail, le retour des inégalités. Et pourtant sur les territoires les solutions existent et se déploient. Elles se nomment habitat participatif, crèches associatives, AMAP, territoire zéro-chômeurs, circuits-courts, coopératives d'activité et d'emploi … Elles proviennent de l'engagement individuel à un projet collectif qui a du sens. Toutes ces initiatives donnent aux jeunes et aux moins jeunes le goût d'entreprendre, elles expérimentent la liberté, l'égalité et la fraternité et permettent à chacun d'entre nous de devenir pleinement citoyen. C'est pourquoi, l'engagement, l'économie sociale et solidaire et le modèle associatif sont au cœur de mon projet pour un avenir désirable.

Un lien social nourri par l'engagement

1- Partagez-vous l'ambition de développement d'une « société de l'engagement » ? Avec quels objectifs et pour quelle finalité ?

Si la transmission – des savoirs, des compétences, des règles du vivre-ensemble – est une condition nécessaire de l'émancipation, elle n'est est pas une condition suffisante. Pour choisir, il faut aussi éprouver d'autres possibles. Pour apprendre, il faut aussi faire l'expérience de la différence qu'elle soit sociale, culturelle, géographique. Autant d'expériences qu'offrent l'engagement.

Cette vérité en appelle une autre : nous ne sommes pas égaux en la matière. Si le désir de s'engager est là, la possibilité de le faire et de valoriser l'engagement dans sa vie est encore trop aléatoire. Avancer sur la voie de l'émancipation réelle et universelle, c'est établir l'égalité d'accès à ces autres expériences, et faire en sorte qu'elles soient, pour tous et de qualité.

L'engagement, je veux le répéter ici, doit toujours être une décision personnelle. On ne s'engage jamais contraint et forcé. L'engagement est un acte volontaire, pas un devoir. C'est toute sa force, tout son intérêt.

Alors s'engager, pour quoi ? D'abord, pour soi. Pour vivre une expérience complémentaire à celle d'un parcours scolaire ou universitaire, pour expérimenter ensemble, développer de nouvelles compétences, étoffer ses savoirs, affiner ses projets. En ce sens, l'engagement à des effets structurants sur les parcours de vie. Mais s'engager, c'est aussi le faire pour les autres. Pour être utile. Pour être en prise avec la société. Pour affirmer que le monde sera ce que l'on en fera. C'est un antidote contre fatalisme. C'est résister au spectre du repli sur soi, du chacun chez soi et du chacun pour soi.

C'est pour ces raisons que je veux amplifier le mouvement autour de l'engagement, celui des jeunes, comme celui des adultes et des seniors.

Quelle est la principale mesure que vous mettriez en œuvre dans cette perspective ?

La principale mesure portée en ce sens est, bien sûr, le revenu universel qui permettra à chacun -et dans un premier temps aux jeunes- de pouvoir choisir sa vie, choisir ses engagements, opter pour des actions porteuses de sens dans une certaine sérénité.
Je citerai également deux autres mesures, inscrites dans mon projet présidentiel, destinées à favoriser l'engagement de notre jeunesse : généraliser de la prise en compte d'un service civique ou d'un bénévolat long dans la validation d'unités d'enseignement universitaires et permettre aux jeunes de certifier leur engagement associatif afin qu'ils puissent le valoriser sur leur CV.

Quelles articulations voyez-vous entre l'action des pouvoirs publics et celle des associations dans cette dynamique ?

Le Pacte d'Intérêt général que je propose est une Pacte alliant l'Etat, les collectivités territoriales et les structures de l'économie sociale et solidaire qui permettra de construire dans une relation partenariale établie, les politiques publiques dans tous les domaines.
Par ailleurs, je souhaite que les pouvoirs publics et le monde associatif travaillent ensemble à l'amélioration de la qualité des parcours d'engagements. Le nombre de jeunes en service civique va continuer d'augmenter, fortement même. Ce flux ne doit pas se faire au détriment de la qualité d'accueil, d'accompagnement, de formation.

2- Quels outils vous semblent les plus pertinents pour faciliter et valoriser l'engagement bénévole dans les parcours de vie ?

Pour favoriser et valoriser l'engagement bénévole dans les parcours de vie, je veux l'encourager tout au long de la vie.

Le système éducatif doit assurer à chaque élève l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et, à ce titre, doit favoriser des expérimentations qui permettent aux élèves de découvrir leurs premiers engagements. Je propose donc de lancer les initiatives de budgets

participatifs dans les écoles, d'encourager les consultations architecturales, la création d'associations ou les publications de journaux scolaires. Je suis en outre favorable à l'ouverture d'une réflexion sur les cours d'éducation morale et civique qui pourrait inclure la découverte active d'associations locales.

A l'université, en complément de la valorisation de l'engagement et du bénévolat long dans les UE, je veux que des indicateurs soient créés pour mesurer les politiques conduites en faveur de la vie associative et de l'engagement bénévole. Ils devront à terme participer de l'appréciation globale de chaque université.

Enfin, le compte personnel d'activité doit être l'occasion de reconnaître l'engagement tout au long de la vie. Son volet compte engagement citoyens (CEC) inscrit pour le première fois la reconnaissance de l'engagement à un niveau équivalent à celui du salariat. Je souhaite réfléchir, avec le mouvement associatif, à une extension du CEC pour susciter ou accompagner l'engagement.

3- Quelle place souhaitez-vous donner au service civique dans le parcours des jeunes ?

Je ne rêve pas pour notre jeunesse du retour du service militaire obligatoire. Une décision onéreuse et surtout inefficace. On ne forme pas des militaires en 3 mois, et encore moins en 30 jours !

Je veux, pour ma part, valoriser le service civique volontaire. Ce dispositif a largement fait ses preuves au cours de ce quinquennat. Ce qu'il nous faut à présent, c'est installer une culture de l'engagement. Le service civique mérite reconnaissance et revalorisation.
La loi Egalite et citoyenneté a permis des avancées en la matière. Il faut aller de l'avant. J'insiste notamment sur l'accompagnement à la sortie du dispositif pour que cette expérience s'inscrive pour chaque jeune dans un parcours de formation.

4- Quelles sont vos propositions pour faciliter et favoriser l'engagement des actifs ?

Afin de reconnaître le droit et protéger le statut des bénévoles, j'activerai une nouvelle étape vers un meilleur partage du temps de travail. Je proposerai un droit inconditionnel au temps partiel accompagné d'une compensation salariale, et inciterai financièrement les entreprises à valoriser la réduction du temps de travail. Cela permettra d'offrir plus de temps libre à nos concitoyens.

UNE ECONOMIE AU SERVICE DES CITOYENS

1- Quelles sont vos principales orientations pour favoriser un développement économique juste et plus durable ?

Nous entrons dans un monde nouveau. Tout change : climat, technologies, économie, attentes individuelles et demandes collectives. Ces bouleversements portent des promesses, des défis, des dangers aussi. Dans un monde global et complexe, il existe un chemin.
Je souhaite faire naître un nouveau modèle de développement tempérant et durable. Les objectifs sont clairs et mobilisateurs pour notre société : investir massivement dans la rénovation thermique des logements et les transports durables ; poursuivre la transition énergétique pour les particuliers, les entreprises, les bassins de vie ; lutter contre les pollutions et pour la santé environnementale, faire respecter des règles sociales, sanitaires, environnementales et éthiques qui protègent la planète et les êtres humains.

Quelles sont les mesures phares que vous mettriez en place prioritairement à cette fin ?

Je mettrai en place un revenu universel d'existence. Cette protection inconditionnelle, automatique et universelle permettra à tout un chacun de pouvoir se consacrer, sans peur et sans contrainte, à des activités de bénévolat, de réalisations de projets ou d'entraides.
Je propose de réformer l'impôt sur les sociétés afin de le rendre dégressif en fonction de la part des bénéfices réinvestie par les entreprises. De même, les crédits d'impôt accordés chaque année par le CICE seront conditionnés à la réalisation d'objectifs de création de postes, de progrès écologiques, et d'une réduction du temps de travail.
La transition énergétique et écologique sera accélérée afin de tendre vers un idéal social, démocratique et écologique. Je déploierai un plan d'investissement de 100 milliards d'euros sur 5 ans pour la rénovation urbaine et thermique et pour le bien-vivre en ville et dans la ruralité.
Je rendrai la fiscalité plus verte, je modulerai la TVA en fonction de l'empreinte carbone des produits et plafonnerai puis supprimai progressivement les niches fiscales anti-environnementales.
Je souhaite, dans mon programme économique, faire de l'économie sociale et solidaire un socle incompressible. J'accorderai des crédits d'impôts aux entreprises qui s'engagent dans la voie du progrès sociale et écologique, je ferai en sorte de garantir une soutenabilité économique et écologique via une dégressivité conditionnée de l'impôt sur les sociétés et un soutien financier aux projets de transitions écologique et énergétique.

Quelle place ont à vos yeux les acteurs associatifs dans ce développement ?

Ancien ministre en charge de l'Economie Sociale et Solidaire, je connais tous ces acteurs associatifs qui inventent et font vivre chaque jour sur nos territoires, un esprit entrepreneurial qui concilie la démocratie économique et la solidarité sociale.
Les dirigeants, responsables et salariés associatifs sont, et seront encore plus demain, les acteurs de l'émergence d'une autre économie au service d'une meilleure cohésion sociale, ancrée dans les territoires, vigilante sur son impact écologique, ouverte à la citoyenneté économique pour assumer ensemble des choix justes et pérennes.
Je n'oublie que les acteurs associatifs sont des innovateurs, des précurseurs, des expérimentateurs. Sur le terrain, ils sont déjà nombreux à inventer demain. Je veux mieux valoriser et reconnaître cet apport du tissu associatif à la préparation de notre avenir.

Porterez-vous la dynamique initiée par la loi ESS ? Si oui, avec quelles mesures prioritairement ?

Mon engagement pour l'ESS est au cœur de ma vision de l'avenir de notre modèle social : juste, solidaire, efficace et ouvert aux innovations. Il est au cœur de ma conviction qu'une autre économie est nécessaire et possible : plus tempérante, moins dépendante d'un hypothétique redémarrage de la croissance. Il est au cœur de ma volonté de rénover notre démocratie : plus ouverte à l'initiative citoyenne, étendue à la sphère économique, plus inclusive pour tous nos concitoyens.

Vous le savez, je suis fier d'avoir été à la tête d'un ministère de l'ESS à part entière, considéré pour la première fois comme un ministère économique. D'avoir préparé et fait voter, dans un large consensus politique, une loi de reconnaissance et de développement de l'ESS. Cette loi porte mon nom mais elle a largement été co-construite avec les acteurs de l'ESS, dans un contexte marqué aussi bien par des visions différentes de son avenir, que par une indifférence globale des pouvoirs publics et économiques.
De cette expérience, comme du reste de mon parcours politique, j'ai acquis la conviction que le rôle des responsables politiques est de donner une vision, d'animer et de fédérer, plutôt que de se poser en homme providentiel assénant des promesses sans avenir car aussitôt oubliées sur l'autel du « réalisme économique ».
Je propose aux acteurs de l'ESS d'être au cœur de mon projet politique pour porter ensemble une ambition encore plus forte pour l'ESS. Je leur propose d'être les éclaireurs de la « république coopérative » que j'appelle de mes vœux, selon le joli mot de Charles Gide. Nous pouvons et nous devons faire changer d'échelle l'ESS. J'en ai la volonté politique et j'en ai pour une part forgé les outils.
Pour cela, je veux nous doter de moyens et lancer des objectifs partagés avec les acteurs de l'ESS. Un pacte d'engagement permettra de faire passer ce secteur d'ici 2025 de 10 à 20 % du PIB. Je veux financer massivement et surtout efficacement l'innovation pendant la durée du quinquennat.

Cet élan sera l'occasion de forger ensemble des indicateurs qui rendront mieux compte de l'utilité sociale des entreprises, de leur empreinte environnementale, de leurs pratiques démocratiques, afin de les distinguer dans le champ concurrentiel et réglementaire. Je veux favoriser l'émergence d'une ESS qui parte à la conquête de nouveaux espaces mais qui sache aussi promouvoir un modèle attractif de création ou de transformation d'entreprises. Il est temps d'ouvrir de nouvelles filières dans l'habitat coopératif, la transition énergétique citoyenne, l'agriculture durable, les services à la personne. Inventons de nouvelles formes d'emplois conciliant agilité et protection comme le font déjà les coopératives d'activité et d'emploi. Je fais avec les acteurs de l'ESS le pari d'une économie vraiment collaborative qui ne serait pas confisquée par des acteurs lucratifs.

Vous l'aurez compris, je veux changer de braquet, faire de l'expérimentation une généralisation, et faire de toutes ces expériences non plus la périphérie mais le cœur du projet pour la France et pour l'Europe. L'ESS n'est certes pas toute la solution mais elle montre un chemin cohérent qui s'appuie sur l'engagement de millions d'adhérents, sociétaires ou coopérateurs, de salariés et de bénévoles.

Elle a montré sa résilience face à la crise et son efficacité de longue durée par son ancrage dans notre modèle économique et social. Elle est plus créatrice d'emplois que le reste de l'économie et les défis en la matière y sont énormes. Il ne manque que la volonté collective d'en faire un enjeu de premier plan.

Quels outils demain pour financer les actions menées par les associations au service de l'intérêt général ?

C'est un sujet important. Les associations sont confrontées aujourd'hui à un manque de ressources qui met en péril leurs actions. Certaines collectivités, très majoritairement dirigées depuis 2014 par la droite ou l'extrême droite, utilisent de pseudo-arguments financiers pour justifier des coupes drastiques dans les budgets dédiés aux associations. Mais la question n'est pas financière, elle est politique. Certains élus font payer aux associations le choix de leurs priorités. Le mouvement associatif a raison de le dénoncer et de s'en inquiéter.
Je considère pour ma part que L'Etat doit se réengager. C'est pourquoi j'ai annoncé que j'augmenterai les subventions aux mouvements associatifs et d'éducation populaire. Cet engagement soit aussi être lisible dans le temps et je souhaite que l'on recoure davantage aux conventions triennales dans le cadre du Pacte d'Intérêt général que je propose. Elles sécurisent les dirigeants, elles donnent le temps au projet de se développer et elles sont un gage de confiance adressé par la puissance publique tout en maintenant leur autonomie de décision.

Quelles sont vos propositions pour soutenir l'emploi associatif venant favoriser cette économie durable ?
Les associations bénéficient de dispositifs d'aide à la création d'emplois spécifiques. Ils ont permis un maintien du nombre d'emplois salariés dans le secteur associatif. Mais ils ont pu engendrer aussi des disparités territoriales et des formes de précarisation des salariés dans les associations.
Je veux remédier à cette situation et travailler avec les acteurs concernés sur la qualité de l'emploi associatif. Il faut faire émerger des emplois associatifs durables, qualifiés et formés. Cela impliquera de ne pas considérer le secteur associatif comme un simple courroie de transmission dans la mise en œuvre des politiques publiques. Cela impliquera probablement d'intégrer dans notre Pacte d'Intérêt général la dimension qualitative des emplois crées et donc de réactiver le financement du fonctionnement des associations. Je veux enfin lancer un plan de formation pour les bénévoles, notamment pour les dirigeants qui ont besoin de se former aux enjeux de la qualité et de l'accompagnement de l'emploi dans les associations.

Une démocratie citoyenne

Quelle est votre vision d'une démocratie participative et citoyenne ?
Faire respirer la démocratie. Je vous propose de construire une 6e République qui remettra le citoyen au cœur de la décision publique. Une démocratie qui ne se résigne plus à être intermittente

et immature, mais qui croit à l'intelligence collective pour faire ensemble les choix qui décideront l'avenir de notre pays.

Nous vivons dans une démocratie peuplée de citoyens devenus inaudibles, et pourtant, quand on propose de leur redonner de la voix, cela dérange ceux qui considèrent que la politique l'apanage des élus professionnels. Rappelons-nous du référendum de 2005 qui a vu le « non » l'emporter par la voix du peuple. Si vite consulté, si vite oublié : le vote populaire a été méprisé par la majorité de droite de l'époque qui a ratifié le Traité de Lisbonne.

Mais la démocratie, ce n'est pas seulement quand cela arrange les dirigeants au pouvoir. Nous devons sortir de cette République immature qui considère qu'il y a d'un côté les élus savants, et de l'autre les citoyens, réduits au silence pendant 5 ans. Benoît Hamon, en tant que Président de la République, proposera une nouvelle manière de gouverner, non pas uniquement au nom les citoyens mais avec eux. Nous n'avons pas peur de la démocratie.

Quelle serait votre mesure phare pour la renforcer ?

1. Le 49.3 citoyen

Dès le second tour des législatives, le principe du 49-3 citoyen sera soumis au référendum. Ce sera la possibilité pour les citoyens de réunir, par pétition, 1% du corps électoral pour suspendre l'application d'une loi adoptée par le Parlement, pour que celle-ci soit soumise à référendum (« référendum d'initiative citoyenne ») ; imposer au Parlement d'examiner une proposition de loi proposée par les citoyens (« droit d'initiative citoyenne »). Et, vous l'avez compris, il ne s'agit pas donc pas seulement d'un dispositif de rejet mais aussi d'adhésion : des idées novatrices pourront être soumises aux parlementaires, beaucoup plus facilement que le référendum d'initiative partagée existant, quasiment impossible à mettre en œuvre.

2. La reconnaissance du vote blanc

La n**on reconnaissance du vote blanc revient à ignorer l'expression de millions d'électeurs. Elle** participe au désintérêt pour le cycle électoral (l'abstention peut atteindre 60% des inscrits lors de certaines élections), et accentue la perte de confiance dans les partis et les politiques (seuls 12% des Français font confiance aux partis politiques).

La no**n reconnaissance du vote blanc est une anomalie démocratique qui donne plus de poids à ceux qui ne votent pas plutôt qu'à ceux qui se déplacent pour manifester leur désaccord. Au so**ir des élections, seule l'abstention fait débats.

Il est temps de redonner la parole à ceux qui s'expriment.

Comment comptez-vous développer l'implication citoyenne au niveau territorial ? avec quelles complémentarités avec les espaces du dialogue sectoriel existants ?

Le Pacte d'intérêt général conclu entre l'Etat, les collectivités territoriales et les acteurs de l'ESS permettra de définir précisément ces interactions.

Quel rôle voulez-vous donner au Conseil économique, social et environnemental (CESE) et aux Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (CESER), en tant que lieu de la société civile organisée ?

Ces conseils au rôle important sont insuffisamment reconnus par nos concitoyens. Au problème de lisibilité s'ajoute celui de la représentativité de ces instances. Une fois élu, je prends l'engagement de réunir ces assemblées pour travailler avec elles sur leur gouvernance. Je souhaite que le CESE et les CESER prennent toute leur place dans la construction et l'évaluation des politiques publiques.

Comment structurer le dialogue entre associations, Etat et collectivités locales ? La Charte des engagements réciproques, signée en février 2014, en est-elle pour vous un outil ?

La Charte des engagements réciproques est la pierre angulaire du dialogue entre les associations, l'Etat et les collectivités locales. Elle sera renforcée par le Pacte d'intérêt général que je propose.

2017

FRANÇOIS FILLON
6-8 Rue Firmin-Gillot
75015 Paris

Paris, le 31 mars 2017

Monsieur le Président,

Votre lettre, par laquelle vous m'adressiez plusieurs questions autour du manifeste adopté par votre mouvement en faveur d'une société plus solidaire et plus citoyenne, m'est bien parvenue et je souhaiterais vous y répondre en vous faisant part, à partir de vos interrogations, de la vision que je porte sur les enjeux de l'univers associatif dans notre pays.

Tout au long de ma vie politique, je n'ai cessé de dialoguer et de travailler avec des associations, avec leurs responsables et avec leurs bénévoles. De cette coopération continue, je me suis forgé la ferme conviction qu'il ne saurait y avoir de société française vivante sans une coopération étroite entre le tissu associatif, la puissance publique et les entreprises.

L'accompagnement des associations par la puissance publique représente donc à mes yeux un chantier d'une importance d'autant plus grande que notre pays recèle dans ses profondeurs des trésors d'initiatives et des gisements d'innovations. Cela est particulièrement vrai dans le domaine de la solidarité et du lien social. C'est bien dans un souci de développement d'une « société de l'engagement », tel qu'il est évoqué dans votre questionnaire, que je veux situer l'action des pouvoirs publics en faveur du mouvement associatif.

L'une des priorités du projet que je propose aux Français est de libérer les énergies. Je veux simplifier la vie des associations en clarifiant leur environnement juridique, en particulier pour ce qui est des procédures de constitution et de contrôle. Je souhaite supprimer les normes et contraintes inutiles.

De mes nombreux contacts avec le monde associatif, j'ai retiré en particulier le constat que nombre d'entre elles aspirent à pouvoir nouer avec la puissance publique des relations plus stables et mieux sécurisées dans le temps, afin de pouvoir mieux se projeter dans l'action. Je veux améliorer la visibilité des financements publics sur la durée en multipliant les formules de conventions partenariales pluriannuelles conçues sur la base d'objectifs partagés et évaluables. J'ai inscrit dans mon programme un objectif très clair sur ce point, en particulier pour les structures qui relèvent de l'Economie sociale et solidaire et qui concourent à l'inclusion sociale, professionnelle et humaine des publics les plus fragiles.

Dans le même ordre d'idées, je considère qu'il est tout à fait nécessaire d'améliorer le régime fiscal des dons et de développer les financements participatifs privés. Je lancerai sur ce sujet un chantier de réflexion et d'action en liaison étroite avec le Parlement dès le début du quinquennat.

A très juste titre, vous soulevez la question essentielle de l'engagement bénévole. Avec ses quelque 13 millions de volontaires désintéressés, le mouvement associatif français est le creuset du civisme et d'une vision collective de l'intérêt général. Je veux valoriser autant qu'il est possible cette irremplaçable contribution. Des progrès ont été accomplis sur ce plan mais

j'entends continuer d'encourager le bénévolat associatif, en particulier par le biais de la validation des acquis de l'expérience et par leur valorisation dans les parcours de vie professionnelle. Dès le début de mon quinquennat, j'encouragerai les partenaires sociaux à remettre en bonne place ce chantier dans le champ de leurs travaux.

Concernant les parcours des jeunes, c'est sous mon gouvernement et sous mon autorité a qu'a été créé en mars 2010 le Service civique. Je le maintiendrai et je compte bien continuer dans cette voie l'action des pouvoirs publics. Je sais son importance pour de nombreux jeunes Français comme pour de nombreuses associations proches de nos concitoyens. Il m'apparaît toutefois que cette belle idée qu'est le Service civique ne doit pas déboucher sur une forme d'emploi aidé destiné à l'insertion professionnelle des jeunes, si nécessaire soit celle-ci, mais qu'elle doit permettre d'ancrer chez les jeunes volontaires une adhésion forte aux valeurs de la République française.

Enfin, et pour répondre aux questions que vous me posez sur ce point, je veux vous dire l'importance que j'attache au dialogue permanent entre l'univers associatif dans toute sa diversité et les pouvoirs publics, que ce soit au niveau de l'Etat comme au niveau local.

Pendant les années où j'ai exercé les responsabilités de Premier ministre, j'ai tenu à faire progresser la relation entre la nation et le tissu associatif français. C'est sous mon gouvernement qu'a été créé en juin 2011 le Haut Conseil à la Vie Associative (HCVA), une instance d'expertise et de dialogue chargée non seulement d'examiner les questions de toutes natures intéressant les associations mais également de mieux appréhender les réalités territoriales, économiques et humaines du mouvement associatif en France. Bien évidemment, j'entends prolonger cette approche de dialogue et de concertation et je veillerai à ce que le Conseil économique et social et les Conseils économiques et sociaux régionaux fassent aux associations toute la place qui leur revient.

Dans le respect de l'esprit et des principes de la Charte d'engagements réciproques signée en février 2014 par l'Etat, les collectivités territoriales et les représentants du mouvement associatif, je veillerai à ce que l'Etat et ses agents se montrent attentifs, dans la gouvernance des politiques sectorielles, au nécessaire dialogue, organisé en temps utile, dans le déroulement des procédures de décision, avec le tissu associatif.

Le bénévolat est une façon d'être, c'est aussi un enjeu pour notre pays. La France doit beaucoup aux associations. Elle ne peut se priver des « services publics » qu'elles apportent. Le renforcement des solidarités passe souvent par le tissu associatif. Il joue un rôle majeur de cohésion sociale.

Vous pouvez compter sur ma détermination pour défendre le monde associatif et je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de toute ma considération.

François FILLON

Monsieur Philippe JAHSHAN
Président
LE MOUVEMENT ASSOCIATIF
28, place Saint-Georges
75009 PARIS

En Marche !

Emmanuel Macron

Partie 1

1 - Partagez-vous l'ambition du développement d'une société de l'engagement ? Avec quels objectifs pour quelle finalité ?

L'engagement, sous toutes ces formes, est au cœur du projet que nous proposons aux français. Nous traversons actuellement une période de grands bouleversements, ou le doute s'instille, propice aux replis et aux renoncements, qui minent chaque jour un peu plus la cohésion de notre société. Aussi riches soient elles, les quêtes matérielles et spirituelles individuelles, qui peuvent aussi conduire au pire, ne peuvent suffire pour faire société. Il est ainsi crucial de réhabiliter l'action collective et en particulier l'engagement associatif.

- *Quelle est la première et principale mesure que vous mettriez en œuvre dans cette perspective ?*

Nous devons nous donner les moyens de dépasser le simple agrégat des individus pour donner corps à une force citoyenne. Cela ne sera possible qu'en s'appuyant très largement sur la richesse de la société civile et du monde associatif. Mais il faudra aller au-delà, car les pouvoirs publics, s'ils doivent soutenir tous les acteurs qui proposent à nos compatriotes un cadre pour servir l'intérêt général, doivent eux même leur en donner les moyens et en particulier aux jeunes.

C'est pourquoi la première mesure que nous proposerons au service de l'engagement, sera l'**instauration d'un service national obligatoire**. Ce service durera un mois et s'adressera aux filles et aux garçons de 18 à 21 ans, soit 600.000 jeunes sur une classe d'âge. Dans le contexte que nous vivons, il est important de retrouver une forme de creuset national, un moment où tout une classe d'âge est réunie et mélangée et ce sera le premier objectif de ce service national obligatoire.

De même, un **service sanitaire de 3 mois** sera créé pour tous les étudiants en santé : dans ce cadre, 40 000 d'entre eux interviendront dans les écoles, les entreprises, pour des actions de prévention. Ce sera leur engagement au service de la prévention des facteurs de risques, qui est un facteur de diminution des inégalités entre les classes sociales.

- *Quelles articulations voyez-vous entre l'action des pouvoirs publics et celles des associations dans cette dynamique ?*

Les trois dernières enquêtes réalisées par France Bénévolat révèlent qu'il a progressé de 16,8% depuis 2010 et même de 33% chez les moins de 35 ans. Ces chiffres sont une excellente nouvelle car c'est autant d'activités sportives culturelles, citoyennes ou sociales qui irriguent nos territoires et autant de projets au sein desquelles l'engagement de nos concitoyens s'exprime au quotidien.

Les valeurs véhiculées par le monde associatif sont précieuses et apportent une contribution déterminante au mieux-vivre-ensemble. Encore faut t-il qu'elles ne soient pas dévoyées et qu'elles reposent toujours sur l'adhésion et non sur la contrainte. Il serait facile de céder à la facilité, certains le proposent, en imaginant de conditionner certaines aides à un minimum d'heures de bénévolat. Mais ce serait faire perdre tout son sens à l'engagement associatif.

Au contraire, une promotion active du bénévolat pourrait être mise en œuvre dans le cadre de la politique d'insertion des départements, ainsi que dans celles qu'ils mènent auprès de nos ainés, dont on constate un recul de l'engagement ces dernières années.

Nous créerons par ailleurs **un accélérateur d'associations** cat il est parfois difficile pour elles de toucher tous leurs publics. Cette nouvelle structure sera chargée de déployer sur l'ensemble du territoire et en moins de 5 ans les associations les plus utiles à notre société.

2 - Quels outils vous semblent les plus pertinents pour faciliter et valoriser l'engagement bénévole dans les parcours de vie ?

2 millions de bénévoles s'investissent au quotidien pour le sport, la culture, la solidarité… Nous devons protéger et soutenir cette société de l'engagement.

Mais les associations subissent aussi la réduction de la dépense publique qui conduit à fragiliser leur modèle économique et financier. Elles subissent des contrôles tatillons, des réductions de subvention sans aucun préavis et des délais de règlement qui mettent à genoux leurs trésoreries. C'est pourquoi nous proposons de donner aux associations les moyes d'assurer le développement de leurs projets (cf. ci-dessous).

Par ailleurs, **nous favoriserons l'essor du congé engagement**, créé par La loi Egalité et Citoyenneté, et du congé solidaire dans les entreprises, pour offrir à tous les salariés la possibilité d'un engagement autour de valeurs fortes.

3- Quelle place pour le service civique ?

Le service civique est un formidable outil d'éducation à la citoyenneté, qui permet du tisser du lien social dans les territoires et il doit ainsi devenir universel et préserver le principe du volontariat. Il sera ainsi parfaitement **complémentaire au service national obligatoire**, qui sera lui conçu comme un instrument de reconquête républicaine, ou chaque jeune apprendra les rudiments du secourisme et fera l'expérience de la vie en collectivité.

Le service civique joue aussi un rôle fondamental dans l'insertion professionnelle des jeunes, en particulier pour ceux qui sont les plus éloignés de l'emploi et il est extrêmement important qu'il puisse continuer à jouer à ce rôle, **le dispositif sera donc maintenu**.

Mais c'est justement pour ces jeunes qu'il est encore trop peu lisible et son accès est parfois encore trop complexe. Il devra donc être rendu plus lisible et son articulation avec le service volontaire européen renforcée.

4 Quelles propositions pour l'engagement des actifs ?

La loi Egalité et Citoyenneté, qui créé un **congé engagement**, va dans la bonne direction. Il permet à tous les salariés et fonctionnaires élus au sein d'une association (présidents, trésoriers, secrétaires et,

si besoin, les adjoints) régie par la loi du 1er juillet 1901, mais aussi les membres des conseils d'administration ou des associations d'intérêt général (mutuelles, fédérations…), de prendre six jours de congé par an pour s'adonner à leur activité bénévole.

Il nous semble important de favoriser aussi l'essor du **congé solidaire dans les entreprises**, pour offrir à tous les salariés la possibilité d'un engagement international, autour de valeurs fortes.

Partie 2 :

1/ Quelles sont vos principales orientations pour favoriser un développement économique plus juste et plus durable ?

Aujourd'hui, une entreprise classique comme une entreprise de l'économie sociale et solidaire a des difficultés à concilier leur mission économique et leur mission d'intérêt général. Nous empêchons ainsi les entrepreneurs sociaux d'avoir accès au mécénat, quand bien même ils ont un objectif d'utilité sociale. Demain, nous ferons reconnaitre cette évidence : entreprenariat et recherche du bien commun sont plus que compatibles, ils sont même étroitement liés. L'intérêt général ne sera pas atteint uniquement par les services de l'Etat, nous avons besoin du talent, de l'énergie et de l'audace de nos entrepreneurs, à partir du moment où ils se donnent une mission plus large que celle de faire du profit.

Quelles sont les mesures phares que vous mettriez en place prioritairement à cette fin ?

Premièrement, un plan d'investissement de 50 milliards d'euros sur cinq ans pour préparer l'avenir de la France et des Français, et relancer la croissance. 15 milliards seront destinés pour la compétence : la formation est la clé de la réduction du chômage. Il faut pouvoir permettre à chacun et à chacune de se reconvertir vers les métiers d'avenir et les secteurs en développement, tout en développant de nouvelles protections l'assurance chômage à tous. 15 autres milliards seront destinés à la transition écologique et énergétique. Les 20 milliards restants seront distribués entre la santé, l'agriculture, les transports et la modernisation des administrations.

Deuxièmement, une politique fiscale plus juste, qui privilégie le travail et l'investissement pour soutenir la croissance. Nous supprimerons la taxe d'habitation pour 4 Français sur 5, car c'est le plus injuste des impôts. Nous débloquerons par ailleurs l'équivalent d'un 13ème mois pour les salariés au SMIC en supprimant les cotisations salariales et maladies à la charge des salariés, et en augmentant de 50% la prime d'activité.

Enfin, la fiscalité écologique sera renforcée par l'alignement progressif de la fiscalité du diesel sur l'essence et la montée en charge de la taxe carbone.

Quelle place ont à vos yeux les acteurs associatifs dans ce développement ?

Nous nous appuierons sur les associations, car elles sont les laboratoires de l'innovation sociale sur nos territoires. Elles ont souvent été les premières à identifier les besoins et à imaginer les solutions adaptées : ce fut le cas pour la prévention du VIH, la lutte contre la mal-logement, l'aide alimentaire, l'inclusion sociale et professionnelle…La culture et le sport n'auraient pas une telle vitalité, les politiques du handicap, de la petite enfance, de santé ne seraient pas ce qu'elles sont, sans la vigueur de notre tissu associatif. 1 Français sur deux adhère à une association, preuve que l'engagement est une valeur toujours vive et partagée dans notre pays.

C'est pour cette raison, nous nous engageons à **préserver le régime fiscal favorable aux dons** en faveur des associations.

2/ Porterez-vous vous la dynamique initiée par la loi ESS ? Si oui avec quelles mesures prioritairement ?

La loi ESS a eu le mérite de poser un périmètre, des critères visant à reconnaitre ce secteur dans la diversité de ses formes, dans une vision inclusive. Il convient désormais d'approfondir la démarche en proposant des leviers puissants pour permettre aux acteurs de l'ESS.

En particulier, il convient d'innover et d'expérimenter afin de faire face aux besoins existants et aux défis à venir de notre société : vieillissement, pauvreté, transition environnementale et numérique… les financements sont insuffisants et illisibles pour bon nombre d'acteurs de l'ESS. Les contraintes règlementaires sont trop pesantes. C'est pourquoi nous souhaitons créer un **accélérateur national des associations** créant un fonds de fonds dédié, favorisant un droit à l'expérimentation qui lève les freins réglementaires et permettant l'essaimage après évaluation de l'impact, des solutions qui marchent.

3/ Quels outils demain pour financer les actions menées par les associations au service de l'intérêt général ? 4 / Quelles sont vos propositions pour soutenir une politique pérenne de l'emploi associatif venant favoriser cette économie durable ?

Aujourd'hui, la finance solidaire pèse moins de 1% des placements d'épargne des Français. Demain, nous développerons de nouvelles synergies entre trois acteurs dynamiques : les philanthropes qui donnent pour soutenir l'intérêt général ; les acteurs de l'ESS qui entreprennent au service du bien commun, et les fonds qui investissent dans des entreprises soucieuses de leur impact global.

Nous généraliserons d'ici à la fin du quinquennat **l'obligation de proposer des fonds solidaires au sein des contrats d'épargne salariale à l'assurance-vie** en obligeant les assureurs à proposer au sein des contrats multi-supports au moins une unité de compte solidaire.

Nous ouvrirons par ailleurs une réflexion avec l'ensemble des partenaires sur la capacité des fondations ou des fonds philanthropiques de prêter ou d'investir dans les structures de l'ESS à fort impact social.

Enfin, nous imposerons un **échéancier et des délais maximum de règlement des subventions** aux ministères et établissements publics, pour préserver la trésorerie des structures. L'Etat incitera les collectivités territoriales à s'y engager.

Partie 3.

1/ Quelle votre vision d'une démocratie participative et citoyenne ? Quelle serait votre mesure phare pour la renforcer ?

La moitié des candidats investis par En Marche aux élections législatives seront issus de la société civile et Emmanuel Macron propose également plus de contrôle citoyen de l'activité parlementaire, par la mise en place de dispositifs innovants d'évaluation du travail législatif.

De même, Emmanuel Macron s'engage à renforcer les **consultations préalables ouvertes en ligne** sur les textes législatifs et réglementaires, comme cela avait été fait lors du projet de loi pour une République numérique.

Enfin, Emmanuel Macron a pris l'engagement de **construire une Europe de la confiance et du débat entre ses citoyens**. Nous proposerons à nos partenaires de lancer, dans toute l'Union européenne, des conventions démocratiques dès la fin 2017, selon des modalités qui appartiendront à chaque pays. Ces conventions aboutiront à un projet qui sera ensuite adopté par tous les pays qui le souhaitent.

2/ Comment comptez-vous développer l'implication citoyenne au niveau territorial ? Avec quelles complémentarités avec les espaces du dialogue sectoriel existants ?

NR

3/ Quel rôle voulez-vous donner au CESE et aux CESER en tant que lieux de représentation de la société civile organisée ?

Des fondamentaux qui président à la création d'En Marche ! aux réformes institutionnelles de notre projet présidentielle en passant par l'exigence de 50% de candidats issus de la société civile aux prochaines législatives, toute notre vision et notre démarche reposent sur la nécessité de remettre la société civile, l'initiative citoyenne au centre de l'action publique, du développement des territoires.

C'est pourquoi nous souhaitons **conforter la place et le rôle du CESE et des CESER** en concertation avec l'ARF et les Régions de France en pérennisant leur capacité :

- à éclairer la décision publique par la prospective ;
- à évaluer les politiques publiques ;
- à se positionner en médiation entre les pouvoirs publics, les corps intermédiaires, les acteurs de terrain sur certains points de crispation ou de blocage.

4/ Comment structurer le dialogue entre associations, Etat et collectivités locales ? La Charte des engagements réciproques, signée en février 2014, en est-elle pour vous un outil ?

Les relations entre pouvoirs publics et associations se sont profondément transformées ces dernières années : d'une relation « bottom-up » fondée sur l'initiative associative et le partenariat, nous sommes passés à une relation « top-down » fondée sur la commande publique et la prestation de services. La contraction de la dépense publique que vivent par ricochet les associations, a accéléré ce processus. La Charte des engagements réciproques pose les bases d'une relation rééquilibrée entre pouvoirs publics et associations. Mais si nous voulons promouvoir le développement des associations pour leur permettre de faire face aux défis de notre société et de nos territoires, si nous voulons renouer avec l'esprit originel du fait associatif, avec l'initiative et l'expertise citoyenne, nous devons aller plus loin que les principes posés par cette Charte et mettre en œuvre une politique ambitieuse :

- qui consolide le modèle économique des associations en leur donnant plus de visibilité et de sécurité sur leurs financements publics, qui promeut leur développement en diversifiant leurs ressources,
- et qui crée les conditions favorables à l'expérimentation et à l'innovation sociale.

C'est tout le sens du projet que nous portons en faveur du développement associatif, comme évoqué auparavant.

La France insoumise avec Jean-Luc Mélenchon

RENFORCER LE LIEN SOCIAL

UN LIEN SOCIAL NOURRI PAR L'ENGAGEMENT

1 / Partagez-vous l'ambition de développement d'une « société de l'engagement» ? Avec quels objectifs et pour quelle finalité ?
> Quelle est la première et principale mesure que vous mettriez en œuvre dans cette perspective ?
> Quelles articulations voyez-vous entre l'action des pouvoirs publics et celle des associations dans cette dynamique ?

Le projet politique de la France insoumise, représentée à la Présidentielle par Jean-Luc Mélenchon, fait de l'engagement et de l'implication de chaque être humain le cœur de sa démarche de transformation sociale et écologique. L'avenir de notre pays, des autres pays et continents, de la Planète entière, doit être tracé par les initiatives citoyennes, créatrices d'innovation sociale et régulatrices du bon fonctionnement des institutions. Cela commencera par la mise en œuvre d'une Constituante, composée d'élu-e-s et de citoyen-ne-s tiré-e-s au sort, chargé-e-s de redéfinir les règles du jeu d'une 5e République à bout de souffle et de mettre en œuvre la 6e République.
Et nous proposerons que le statut de bénévole associatif soit reconnu dans la Constitution, avec les droits y afférents (jours libérés, formation, droits à la retraite…).
Dans cette dynamique, nous sommes favorables à un redéploiement des subventions de fonctionnement aux associations, provenant de l'Etat et/ou des collectivités territoriales. Il est plus sain que les pouvoirs publics prélèvent des impôts aux entreprises dans l'intérêt général plutôt que de laisser celles-ci se refaire une conduite en finançant des fondations d'une main, tout en détruisant la Planète de l'autre…
Notre objectif : généraliser l'économie sociale et solidaire, garantir son accès au financement et aux marchés publics ; celle-ci représente en effet pour nous les prémices d'une alternative au système capitaliste.

2 / Quels outils vous semblent les plus pertinents pour faciliter et valoriser l'engagement bénévole dans les parcours de vie ?

L'engagement bénévole associatif est l'un des meilleurs outils d'éducation populaire à l'égalité entre humains et au respect de la Nature.
C'est pourquoi nous sommes favorables à un statut de bénévole ouvrant de nouveaux droits.

3 / Quelle place souhaitez-vous donner au service civique dans le parcours des jeunes ?

Nous sommes favorables au développement des services civiques par le financement public ou émanant des banques coopératives, à l'exclusion de financements privés de structures non agrées au titre de l'intérêt général.

4 / Quelles sont vos propositions pour faciliter et favoriser l'engagement des actifs ?

Le développement de la pédagogie active et des pratiques coopératives et associatives au sein de l'institution scolaire.
Encore et toujours la reconnaissance du statut de bénévole.
Instaurer le référendum d'initiative citoyenne et le droit des citoyens de proposer une loi.

+ / Souhaitez-vous en dire plus sur le sujet ?

HUMANISER L'ÉCONOMIE_
UNE ÉCONOMIE AU SERVICE DES CITOYENS

1/ Quelles sont vos principales orientations pour favoriser un développement économique plus juste et plus durable ?

>Quelles sont les mesures phares que vous mettriez en place prioritairement à cette fin ?

>Quelle place ont à vos yeux les acteurs associatifs dans ce développement ?

Face à la prédation de la finance et à la dictature des actionnaires, une autre économie est possible ! Elle existe déjà, avec des centaines de milliers d'entreprises et des millions d'emplois. Elle doit être développée et renforcée. La révolution numérique peut être un levier pour de nouvelles activités réellement collaboratives. Mais cela suppose de ne pas laisser le champ libre aux multinationales et aux stratégies lucratives ou d'évasion fiscale qui prévalent aujourd'hui.
Le soutien aux coopératives et plus particulièrement aux Sociétés coopératives d'intérêt collectif.
L'intégration de clauses sociales et environnementales dans tous les appels d'offre.

2 / Porterez-vous la dynamique initiée par la loi ESS ? Si oui, avec quelles mesures prioritairement ?

Le renforcement des règles démocratiques par amendement de la loi ESS incitant fortement les structures se réclamant de l'ESS à une gouvernance égalitaire.

La création d'un véritable droit de préemption des salariés pour la reprise de leur entreprise en coopérative, en cas de vente ou de délocalisation.

3 / Quels outils demain pour financer les actions menées par les associations au service de l'intérêt général ?

L'abondement par la BPI d'un milliard d'euros dédié au développement des mouvements associatifs.

4 / Quelles sont vos propositions pour soutenir une politique pérenne de l'emploi associatif venant favoriser cette économie durable ?

Sortir de la stricte logique de financement par projets pour un financement massif du fonctionnement et du projet global associatif.

+ / Souhaitez-vous en dire plus sur le sujet ?

RÉVEILLER LA DÉMOCRATIE
UNE DÉMOCRATIE CITOYENNE

1/ Quelle est votre vision d'une démocratie participative et citoyenne ?
Quelle serait votre mesure phare pour la renforcer ?

La consultation systématique citoyenne par référendum, à tous les échelons de territoire.
L'instauration d'un droit de révocation des élus de la République.

2 / Comment comptez-vous développer l'implication citoyenne au niveau territorial ? Avec quelles complémentarités avec les espaces du dialogue sectoriel existants ?

Nous sommes pour le développement de conseils citoyens impliquant tous les acteurs dans les projets territoriaux.

3 / Quel rôle voulez-vous donner au Conseil économique, social et environnemental (CESE) et aux Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (CESER), en tant que lieux de représentation de la société civile organisée ?

Nous sommes favorables à un rôle renforcé du CESE et du CESER, devant être consultés par les instances de gouvernement locales, régionales et nationales, comme garantie de maintien du contrat social entre les parties prenantes (entreprises, syndicats, associations, élus…) et de l'adéquation entre le programme politique choisi par les citoyens et les mesures mises en œuvre.

4 / Comment structurer le dialogue entre associations, État et collectivités locales ?
> La Charte des engagements réciproques, signée en février 2014, en est-elle pour vous un outil?

La Charte a été une avancée afin de mettre en œuvre de nouvelles relations contractuelles entre les trois parties prenantes. Il est souhaitable d'y inscrire une place privilégiée aux financements par subventions afin de relativiser la place des appels d'offres trop souvent encadrés par la loi du marché.

+ / Souhaitez-vous en dire plus sur le sujet?